

## Pourquoi protéger votre marque ?

Soumis par Olivier Laidebeur  
05-12-2006  
Dernière mise à jour : 12-12-2006

Vous utilisez tous les jours une marque, sans le savoir. Vous investissez pour faire connaître votre entreprise et ses produits et/ou services. Cet investissement doit être protégé, au moyen d'une marque déposée et enregistrée.

Qu'est-ce qu'une marque ?

- le nom d'un produit ou d'un service
- l'image d'une entreprise : la raison sociale de l'entreprise, le logo qui la représente.

Une marque, c'est donc :

- Une signature qui permet à vos clients de reconnaître votre produit, votre service
- Un signe qui vous distingue des concurrents
- L'image de votre entreprise
- Un moyen de fidéliser votre clientèle
- Un patrimoine qui doit être protégé

Votre marque est un bien précieux qui doit être protégé et valorisé !

Pourquoi déposer une marque ?

Une marque n'est protégée juridiquement que lorsqu'elle est déposée puis enregistrée. Même si une appellation est utilisée depuis plusieurs années, en l'absence de dépôt, cet usage ne crée aucun droit. Les tiers pourront donc utiliser cette appellation, voire même la déposer.

Pas de dépôt = Pas de protection

Grâce à cette marque, vous pourrez :

- interdire aux tiers l'usage de votre marque dans la vie des affaires pour des produits et services identiques ou similaires portant à confusion.
- céder votre marque ou conférer des licences, pour en tirer des revenus
- capitaliser votre effort commercial et publicitaire

Votre Conseil en Propriété Industrielle vous conseille sur les différents aspects du droit des marques:

- déterminer si une marque peut être enregistrée ;
- réaliser les recherches d'antériorité ;
- vous assister dans l'élaboration de votre stratégie de protection ;
- gérer les dépôts jusqu'à leur enregistrement ;

- surveiller les marques, et notamment celles de vos concurrents ;
  
- fournir des conseils en matière de contrefaçon, préparer et engager les procédures nécessaires devant les Offices et tribunaux compétents ;
  
- vous aider à valoriser votre portefeuille de marques ;
  
- vous aider pour toutes les questions de marques ainsi que pour les autres droits de propriété intellectuelle.